TARIFS 2023/2024

Périscolaire et Extrascolaire LE RUSSEY 2023/2024

Tarifs du périscolaire et de l'extra-scolaire du Russey valables à compter du 1er septembre 2023

Tarifs Mercredis Loisirs et vacances						
Tranches QF	**0-800€ ****	**801 à 1000€**	**1001 à 1350€**	**1351 à 1700€**	**1701 à 2100€**	**2101€ et +**
Matin 6h45 à 8h30 facturation au 1/4 d'h *	0,38 €	0,55 €	0,62 €	0,68 €	0,75 €	0,79 €
Soir 16h30-18h00 facturation au 1/4 d'h*	0,52 €	0,70 €	0,79 €	0,85 €	0,94 €	0,99 €
Soir 18h-19h00 facturation au 1/4 h	0,52 €	0,70 €	0,79 €	0,85 €	0,94 €	0,99 €
Tarifs Mercredis Loisirs et vacances						
Tranches QF	**0-800€ ****	**801 à 1000€**	**1001 à 1350€**	**1351 à 1700€**	**1701 à 2100€**	**2101€ et +**
Matin 6h45-9h00 accueil échelonné facturé au 1/4 d'h (petit dej jusque 8h30)	0,50 €	0,55 €	0,62 €	0,68 €	0,75 €	0,79 €
Matin 9h00-12h	2,83 €	4,76 €	5,23 €	5,76 €	6,33 €	6,96 €
Repas 12h-13h30	6,36 €	6,68 €	7,01 €	7,37 €	7,73 €	8,51 €
Après-Midi 13h30-17h00	3,08 €	5,32 €	5,85 €	6,44 €	7,08 €	7,79 €
Soir 17h-18h départ échelonné facturé au 1/4 d'h	0,50 €	0,55 €	0,62 €	0,68 €	0,75 €	0,79 €
journée complété 9h-17h	12,27 €	16,76 €	18,09 €	19,57 €	21,14 €	23,26 €

* petit dej ou gouter compris

** aides aux temps libres déduits

Une majoration de 20% est appliquée pour les enfants n'habitant pas la commune du Russey.

Application du Tarif :

Le quotient familial est calculé par la Caf pour l'ensemble des allocataires.

Pour obtenir ce quotient nous devons posséder : Votre numéro d'allocataire

Pour les quotients non connus sur CAFPRO ou les allocataires des autres caisses,

la photocopie du dernier relevé d'avis d'imposition sera demandée.

En cas de non communication de l'autorisation de consulter le quotient ou des pièces justificatives,

le barème le plus élevé sera automatiquement appliqué.

Modalités et modes de paiement :

Les factures doivent être payées à la date d'échéance.

Par chèque à l'ordre de Familles Rurales Le Russey , chèques vacances ANCV, tickets CESU et exceptionnellement (pour des raisons de sécurité) en espèces.

Aides possibles :

CAF, MSA, comité d'entreprise sous certaines conditions et sur présentation des justificatifs.